

LA SOCIÉTÉ DEMANDE LA CONCILIATION

Le 4 avril 2016, Postes Canada a déposé deux « avis de différend » distincts au service fédéral de médiation et de conciliation ainsi qu'à la ministre du Travail, M^{me} MaryAnn Mihychuk. L'employeur demande donc à la ministre de procéder à la nomination d'une conciliatrice ou d'un conciliateur qui aidera à dénouer l'impasse à laquelle les parties font face, et ce, tant pour l'unité urbaine que pour l'unité des factrices et facteurs ruraux et suburbains.

Début du compte à rebours

Selon le *Code canadien du travail*, la demande de conciliation déclenche le compte à rebours suivant :

- 1) La ministre dispose de quinze (15) jours pour nommer une conciliatrice ou un conciliateur;
- 2) La conciliation peut s'étendre sur une période maximale de soixante (60) jours à moins que les parties ne conviennent de la prolonger;
- 3) Vingt-et-un (21) jours après cette période de soixante (60) jours, ou vingt-et-un (21) jours après que la conciliatrice ou le conciliateur remet un rapport à la ministre (le rapport peut être remis à la ministre avant l'expiration de cette période), le syndicat obtient le droit de faire la grève et l'employeur, le droit au lockout.

Cela veut donc dire que nous pourrions être en position de faire la grève ou d'être mis en lockout par l'employeur dans quatre-vingt-seize (96) jours (soit le 9 juillet), voire même avant.

Préparons-nous

Notre objectif est toujours de négocier une convention collective sans avoir recours à la grève. Toutefois, nous devons nous préparer à l'éventualité d'une grève. Nous avons devant nous un employeur qui soumet de nombreuses propositions de reculs importants et qui refuse de négocier nos revendications.

Ensemble, solidaires, nous réussirons à convaincre l'employeur du bien-fondé de nos revendications. Passez le message à l'employeur dans vos lieux de travail. Dites-lui que vous tenez à vos revendications et qu'il doit cesser ses attaques dès maintenant.

Tenez-vous informé. Participez aux activités syndicales.

La solidarité sera cruciale pour votre avenir.



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef – unité urbaine

George Floresco
Négociateur en chef – unité rurale

/jl sepb 225
2015-2019/Bulletin n° 087

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue